

De 1995 à 2015 (Texte du premier site web)

L'histoire de l'organisme MCN remonte à 1995 quand l'organisme Logemen'occupe, à la suite d'une enquête menée auprès de chambreurs de l'Île de Hull, avait convoqué une rencontre auprès d'une vingtaine d'organismes communautaires pour tenter de mettre sur pied un projet qui assurerait des logements de qualité avec soutien communautaire aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Parmi ces groupes fondateurs, il y avait :

- l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF),
  - ction Santé,
  - AGIR,
  - l'Association de défense de droits sociaux (ADDS),
  - le BRAS,
  - e CIPTO,
  - la Coalition populaire de l'Outaouais,
  - Droit-Accès,
  - Entre-femmes,
  - le Gite Ami,
  - la Maison Réalité,
  - la Soupe populaire,
  - la pastorale sociale du diocèse de Gatineau-Hull
  - et, bien entendu, Logemen'occupe
- 

L'organisme Mon Chez Nous a été incorporé sous une charte fédérale l'année suivante, le 16 avril 1996. « L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les sociétés du Québec et est un organisme de charité. L'organisme a pour objectif de financer des résidences avec support communautaire pour personnes seules, à faible revenus et fragilisées dans l'Île de Hull »

*(Rapport annuel 1997-1998).*

### *Le contexte*

Mon Chez Nous a émergé du constat de base de l'appauvrissement des chambreurs dans l'Île-de-Hull, et d'un cycle de pertes progressives vécues par les personnes seules. La démarche de Mon Chez Nous, lors de sa fondation, était de fournir du support communautaire à des projets de résidences menés par d'autres organismes. La lenteur du processus a amené l'organisme à vouloir réaliser lui-même des projets de résidences pourvus de support communautaire, pour personnes seules, fragiles et à faible revenu. Pour parvenir à rendre crédible une telle démarche, il fallait tout d'abord démontrer

l'existence d'un besoin réel, nécessitant une action mesurée et déterminée en leur faveur.

Afin de rassembler et d'étayer ces observations, un document qui s'intitule «Projet de résidence avec support communautaire pour personnes seules, à faibles revenus et fragilisées dans l'île de Hull» a été produit à la suite d'une étude menée à l'interne.

Ce document tentait de faire le tour de la question des besoins de l'Île de Hull en logement social pour les «hors familles économiques» (le vocable de Statistiques Canada). Les principes directeurs qui guident les intentions de Mon Chez Nous y apparaissent : un projet communautaire axé sur la prévention sociale et la promotion des réseaux sociaux. C'est de ces principes qu'émerge le projet de logement social avec support communautaire.

Le programme AccèsLogis issu du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 viendra préciser les actions de l'organisme. Il ne reste qu'à arrimer cette intention avec les programmations gouvernementales disponibles en matière d'habitation. L'étude du programme AccèsLogis y est donc effectuée, et les conditions de ce programme y sont explicitées. »

Le programme AccèsLogis requière une contribution financière minimale du milieu, une condition essentielle à l'acceptation du projet par la Société d'habitation du Québec. Pour Mon Chez Nous, cette contribution s'élevait à 15 %, ce qui représentant en tout et partout environ 150 000 \$. Dès l'automne 1997, les sœurs de la Charité d'Ottawa et les Oblats de Marie-Immaculée donnèrent à Mon Chez Nous un montant de 25 000\$ chacun ce qui donna un grand coup de main au niveau de la crédibilité de la démarche.

«Selon une étude du Conseil canadien du développement social (CCDS), la pauvreté continue de s'accroître en Outaouais et Hull vient au deuxième rang pour ce qui est du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et cela, malgré la reprise économique et les surplus budgétaires des gouvernements. Rapport annuel 1999-2000 Rapport d'activités, p. 1. [...] Les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance ont d'abord et avant tout besoin d'un logement à prix abordable. Le logement, en soi, est une réponse nécessaire mais insuffisante au problème de l'itinérance. Toutefois, lorsqu'une personne sera logée, des interventions sur les plans social, de la santé physique et de la santé mentale pourront être effectuées, en prenant appui sur la stabilité et la sécurité que le logement représente (Robertson et Greenblatt, 1992). Les logements sociaux accompagnés de support communautaire comme Mon Chez Nous inc. sont une des solutions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.»

*Choix du premier site*

Le comité de coordination de Mon Chez Nous a exploré divers scénarios de sites appropriés au projet. Au cours de l'automne 1997, il était question du presbytère Sainte-Bernadette. Toutefois, plusieurs difficultés conduisirent à regarder un autre site : l'acquisition de l'église Sainte-Bernadette par la communauté portugaise, une portion alors indivisée de cet ensemble immobilier, la volonté politique du conseiller municipal de s'opposer au projet, et les coûts d'acquisition de l'immeuble et les coûts de rénovation de l'immeuble.

Au début de l'année 1998, les services de développement immobilier de la Ville de Hull informe l'organisme Mon Chez Nous de l'intérêt municipal à voir une réaffectation de l'ancien cinéma de Paris, situé au 185 de la rue Laval. Cet emplacement bénéficierait non seulement de l'appui politique mais aussi d'un appui financier. Toutes les énergies furent alors orientées sur cet objectif, et le 31 mars 1998, un projet était déposé à la Société d'habitation du Québec.

### *Financement et ressources humaines*

Les premiers employés de Mon Chez Nous ont été embauchés grâce à des subventions ponctuelles : Le Partenaire à la création d'emploi (PCE) du Centre local de Développement des ressources humaines Canada. En l'absence du renouvellement du PCE des démarches conduites auprès de la Direction régionale de l'Outaouais du Secrétariat au développement des régions ont mené à l'obtention d'une contribution de Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 2000. Cette subvention prévoyait aussi l'embauche de l'intervenant-résident à partir de septembre 1998. Ces ressources consacreront également le temps de préparer le terrain pour une deuxième résidence.

Au cours de l'année 1999-2000, Mon Chez Nous travaille en partenariat avec les organismes afin d'offrir les services à ses locataires grâce à l'intervenant-résident sur place qui agit à titre de pivot de l'intervention. «Le partenariat avec les organismes communautaires tel que Entre-Amis, la Maison Réalité, le Centre hospitalier Pierre-Janet, le CLSC de Hull, le Bureau régional d'action SIDA permet d'offrir un soutien régulier ou ponctuel mais fort apprécié. Le Gîte Ami, la Soupe populaire, le Centre de jour, la Manne de l'île ainsi que les Enfants de l'Espoir (cuisine collective) continuent d'offrir des services en alimentation aux personnes dans le besoin. Nous avons également comme partenaires les organismes de droits sociaux tels que l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF), Action Santé Outaouais (ASO), l'Association des locataires de HLM, Logemen'Occupe et l'Association de défense des droits sociaux (ADDS) qui défendent, informent et mobilisent nos résidents. (rapport annuel 1999-2000). [...] Nous trouvons aussi important d'être en complicité avec le voisinage par le comité de liaison. L'avenir, nous le souhaitons, nous amènera à tisser des liens plutôt étroits avec le quartier.»

En février 2000, le CLD-CUO a pris la relève en versant un premier versement pour la consolidation de Mon Chez Nous et pour son projet d'expansion. La ministre Harel a aussi donné un montant de 5 000 \$. Centraide verse un premier montant en 2000 et 2001.

Mon Chez Nous, accompagné de Logemen'occupe se rend le 27 juillet 2000 à la rencontre de la ministre responsable de l'itinérance, Mme Claudette Bradshaw accompagnée de certains de ces hauts fonctionnaires, ainsi que M. Marcel Proulx, député fédéral de Hull-Aylmer. Mme Bradshaw a demandé de former un réseau qui regrouperait les différents organismes de Hull qui travaillent déjà avec des itinérants ou des personnes à risque d'itinérance afin de présenter un plan d'action pour l'automne. La pierre angulaire, tel que déclaré par Mme Bradshaw, est l'entente fédérale/provinciale sur le programme d'«Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)» (qui deviendra par la suite l'initiative de partenariat de lutte à l'itinérance et la stratégie partenariale de lutte à l'itinérance, IPLI et SPLI).

Par la suite, la Régie régionale de la santé et des services sociaux (qui deviendra par la suite l'Agence de la santé et des services sociaux, puis le Centre intégré de la santé et des services sociaux) RRSSO/ASSSO/CISSO verse un premier financement à compter de 2004.

Encore aujourd'hui, les principaux bailleurs de fonds de Mon Chez Nous sont la stratégie partenariale de lutte à l'itinérance avec Service Canada, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du CISSO et Centraide Outaouais.

#### *Autres développements pour la construction*

#### **De Malartic**

À l'été 2002, Mon Chez Nous a identifié un terrain potentiel sur la rue de Malartic et envisage d'y construire deux immeubles : un pour jeunes raccrocheurs et l'autre pour femmes. Le projet de jeunes verra le jour mais celui de femmes se transforme en immeuble pour personnes seules sans égard au sexe. Pour l'immeuble destiné aux jeunes, il s'agit des premiers logements transitoires 5 ans (non-permanent) de Mon Chez Nous. Également, chacun des immeubles détient un logement de 3 chambres à coucher destinés en logement de dépannage pour une durée de 6 mois.

#### **Hamel**

En parallèle au cours de l'année 2003, Mon Chez Nous acquiert l'ancien Centre Champlain de la rue Hamel dans le secteur Templeton de la ville de Gatineau. Cet ancien centre d'accueil pour personnes âgées fut rénové et comprend 26 chambres et

une cafétéria. Après plusieurs retards et des incertitudes sur le financement du support communautaire, l'immeuble de la rue Hamel est ouvert en février 2004.

### **846 Maloney**

Suite à ces développements successifs et grâce à la récurrence du financement, le rapport annuel 2005-2006 parle d'une année de stabilité. Durant cette période, en août 2005, Mon Chez Nous a fait l'acquisition d'un terrain délimité par le boulevard Maloney et la rue Notre-Dame. Fort de son financement et de ses trois immeubles, Mon Chez Nous diversifie une première fois le type de locataires visés et s'adresse aux familles. Une partie du site servira à la construction de 5 unités de logements par les Habitations-Unies-Vers-Toit et l'autre partie accueillera 16 logements pour le Mon Chez Nous. Ces derniers seront réservés à des familles à faibles revenus ayant besoin de support communautaire. La demande de financement est déposée en novembre 2006 auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ). L'autorisation conditionnelle a été obtenue en juin 2007. L'édifice a vu le jour une année et demie plus tard en 2009.

### **Lois**

Logemen'occupe accompagne un groupe de trois personnes dont le regroupement s'appelle les Habitations du Ruisseau. L'organisme est incorporé le 11 août 2004 suivant l'expropriation de leur immeuble de la rue Montcalm impropre à l'habitation. Né de l'initiative de trois locataires patients et déterminés, l'immeuble de six unités de logements dans le secteur Hull voit le jour en 2010 et a été incorporé aux autres immeubles de Mon Chez Nous.

### **808 Maloney**

Mon Chez Nous acquiert un terrain en 2010 afin d'y ériger un nouvel immeuble et des bureaux administratifs répondant aux besoins nouveaux étant donné le fort développement de Mon Chez Nous. Cet immeuble accueillera ses premiers hébergés le 1er août 2015. Il s'agit de trente (30) unités de logement transitoires pour permettre aux hébergés de développer de saines habitudes de vie durant cette période.

### **167 de Canipco**

À compter de l'année 2012, Mon Chez Nous entame des démarches pour acquérir une maison de chambres datant de 1930 située dans le Vieux-Gatineau. La maison offre 27 chambres, un studio et un appartement de 2 chambres à coucher. Elle dispose aussi de locaux commerciaux de 1300 pi<sup>2</sup> et d'un bureau de 200 pi<sup>2</sup>. Étant donné l'impossibilité d'obtenir du financement, les maisons de chambres ne bénéficiant pas de la garantie SCHL, Mon Chez Nous s'inscrit à nouveau dans le cadre du programme Accès Logis

pour accueillir ses premiers hébergés le 1er juillet 2016. La maison de chambres a été complètement rénovée pour offrir 29 chambres remises à neuf.

### **867 Notre-Dame, les Habitations Unies-vers-toit**

L'organisme qu'avait appuyé Mon Chez Nous à compter de 2005, les habitations Unies-Vers-toit rencontrent d'importantes difficultés de gestion et financière et confie la gestion complète de ses immeubles et de ses finances à Mon Chez Nous. Ainsi à partir du 1er septembre 2015, Mon Chez Nous assume la pleine gestion des habitations Unies-Vers-toit.